



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mars 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9 -20 mars 2015

Point 3 de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Table ronde ministérielle : transformer les politiques et la vie publique pour réaliser l'égalité entre les sexes

Résumé de la Présidente

1. Le 10 mars 2015, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde ministérielle sur le sujet « Transformer les politiques et la vie publique pour réaliser l'égalité entre les sexes » relevant du thème général intitulé « Priorités de l'action à mener pour parvenir à l'égalité des sexes, autonomiser les femmes et assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles ». Les participants à la table ronde ont axé le débat sur les défis à relever pour renforcer la participation des femmes aux prises de décisions et la voie à suivre pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

2. La table ronde était présidée par la Directrice de l'Instituto Salvadoreño para el Desarrollo de la Mujer (Institut salvadorien pour le développement de la femme), Yanira Argueta, et animée par l'ancien Premier Ministre du Sénégal, Aminata Touré. Les participants comptaient 29 ministres et hauts responsables.

Renforcer la participation des femmes, en commençant par la volonté politique

3. Les participants ont confirmé qu'il importait de transformer les institutions pour réaliser l'égalité des sexes dans la prise des décisions et des responsabilités. Ils ont fait valoir que la réalisation de l'égalité des sexes exigeait une volonté politique et souligné que les engagements et les déclarations devaient être suivis d'actes et de mécanismes propres à stimuler la participation et la responsabilisation des femmes.



4. Plusieurs participants ont fait des observations sur le recours à des mesures spéciales temporaires, notamment les quotas, comme premier mécanisme permettant d'accroître les perspectives politiques des femmes. Les taux importants de représentation féminine dans certains parlements s'expliquaient en partie par l'application de quotas, bien que ceux-ci s'avéraient plus efficaces quand ils étaient accompagnés d'autres mesures, comme la réforme du système électoral; l'incitation à rendre les élections plus transparentes et la création de commissions électorales indépendantes; et l'application de sanctions, notamment de pénalités financières, en cas de non-respect des quotas. Les participants ont également débattu du financement des campagnes électorales menées par des femmes.

5. Plusieurs participants ont évoqué l'importance de la participation des femmes à d'autres institutions et entités, notamment les conseils d'administration, les syndicats et les associations professionnelles, ainsi que l'importance de leur accès à des postes à responsabilités dans ces institutions. Les quotas ont été considérés comme un moyen efficace de garantir la présence des femmes, certains États exigeant que celles-ci représentent au moins 30 % des conseils d'administration des sociétés.

6. Le rôle des partis politiques a été évoqué, de même que la nécessité que ceux-ci veillent à accroître la participation féminine, notamment en plaçant des femmes à des positions stratégiques, susceptibles de gagner, sur leurs listes de candidats, ou en offrant aux campagnes menées par des femmes l'appui financier du parti. Certains participants ont fait observer que les partis devaient rendre leur fonctionnement interne plus transparent et promouvoir l'égalité des sexes de façon plus systématique dans l'ensemble de leurs structures, et que les chefs de parti devaient être formés aux questions d'égalité des sexes. Dans les États où, actuellement, les femmes ne sont pas du tout représentées aux postes d'élus ou dans ceux où elles sont fortement sous-représentées, des amendements de la constitution ont été envisagés afin d'élargir les perspectives électorales des femmes. Dans d'autres États, la tendance était à la recherche de la parité hommes-femmes.

7. Outre l'application de quotas, les participants ont souligné qu'il fallait mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la participation des femmes aux élections et à la vie politique. Ils ont également souligné qu'il importait de collaborer avec les hommes et les garçons pour faire progresser l'égalité des sexes. Certains d'entre eux ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la solidarité féminine.

8. Certains participants ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des femmes à participer à la vie politique. L'importance des politiques d'éducation universelle et l'autonomisation économique des femmes ont également été mises en avant. Certains participants ont évoqué la nécessité de renforcer les compétences politiques des femmes à tous les niveaux des pouvoirs publics et de créer des mesures incitant les femmes à prendre des responsabilités à l'échelon infranational.

9. Le rôle des organisations féminines locales a été souligné car celles-ci non seulement stimulent l'intérêt des femmes pour la politique et favorisent leur militantisme mais rappellent également aux pouvoirs publics leurs responsabilités concernant les engagements qu'ils ont pris de renforcer la participation féminine. Certains participants ont insisté sur la nécessité d'élaborer des indicateurs et des statistiques permettant de suivre les progrès accomplis et les revers encourus.

10. Certains participants ont relevé la nécessité de signer et ratifier les traités internationaux, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de veiller à ce que l'inscription de la question de l'égalité des sexes dans les constitutions nationales devienne une priorité. Les participants ont également abordé le thème de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux relatifs à l'égalité des sexes, en rappelant qu'il fallait établir des chaînes de responsabilité concernant les actions à prendre.

Transformer les institutions et instaurer des environnements porteurs

11. La transformation des institutions politiques en vue de réaliser l'égalité des sexes a été reconnue comme une priorité pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action. Les participants sont convenus que les nouvelles institutions devaient reposer sur l'égale participation des femmes et des hommes à tous les échelons, y compris aux postes à responsabilités. La représentation équilibrée des sexes a été considérée comme la première étape vers des législations, des politiques et des décisions tenant mieux compte de la problématique hommes-femmes.

12. L'instauration de stratégies d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes et de budgétisation tenant compte de cette problématique et l'organisation d'audits portant sur cette problématique dans les institutions publiques ont été considérées comme des mesures essentielles pour veiller à ce que les institutions remédient aux problèmes liés à l'égalité des sexes. Les participants ont souligné qu'il importait d'élaborer des outils concrets permettant d'intégrer les questions d'égalité des sexes aux activités des pouvoirs publics et du secteur privé. Les participants ont considéré que les mécanismes spéciaux, comme les groupes de femmes, les comités ou réseaux de points de contact pour les questions d'égalité des sexes, étaient essentiels pour l'ancrage systématique de la problématique hommes-femmes et nécessitaient des analyses et des recherches solides en la matière ainsi que des données ventilées par sexe.

13. Les participants ont également relevé l'importance des partenariats entre les instruments consacrés à l'égalité des sexes, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. Il a également été souligné qu'il fallait appuyer le rôle de coordination des instruments consacrés à l'égalité des sexes et utiliser leurs mandats pour promouvoir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Certains étaient d'avis que la participation pleine et effective des femmes nécessitait l'établissement de liens entre le parlement, le Gouvernement et les organisations féminines de la société civile. Celles-ci avaient en effet réussi à rappeler aux pouvoirs publics leurs responsabilités concernant les actions à mener et les engagements à honorer dans le domaine de l'égalité des sexes. Des observatoires de la condition féminine ont été créés dans certains États afin de mesurer et surveiller les progrès accomplis et les reculs enregistrés.

14. La majorité des participants a cependant estimé que la transformation des institutions ne serait pas possible tant que la responsabilité des tâches de famille non rémunérées ne serait pas partagée entre les hommes et les femmes. Dans de nombreux pays, les femmes consacraient un temps disproportionné à s'occuper des enfants et à assumer les tâches domestiques. Il a été considéré indispensable d'encourager le travail rémunéré des femmes et de mettre en place des infrastructures de prise en charge universelle des enfants pour remédier à cette

inégalité. Les participants étaient d'accord sur le fait qu'il importait d'assurer aux femmes l'indépendance économique, un travail décent et une rémunération égale pour travail égal.

15. Les participants ont également jugé qu'il convenait de régler les problèmes existant dans les environnements de travail des femmes et des hommes pour réaliser l'égalité des sexes. Certains ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les hommes et les femmes soient en mesure de collaborer autour des questions d'égalité des sexes, dans un environnement exempt de harcèlement sexuel et de discrimination. Plusieurs participants ont appelé de leurs vœux un changement de paradigme qui permettrait de libérer les femmes des rôles dans lesquels elles étaient enfermées par certaines mentalités dominantes. Des participants étaient favorables à l'idée de promouvoir des modèles de femmes occupant des postes de responsabilité et capables de gérer des ressources.

Des institutions ouvertes à tous

16. Certains participants ont fait valoir que les femmes ne formaient pas un groupe homogène. Ils ont souligné que, pour veiller à la participation des femmes les plus marginalisées, il convenait de créer des mécanismes consultatifs et d'instaurer des dialogues avec des femmes issues de milieux divers. Ils ont aussi insisté sur le fait qu'il importait de lutter contre la pauvreté et la marginalisation des femmes et fait observer que les quotas s'étaient avérés efficaces pour remédier à la multiplication des formes de discrimination. L'accent a été particulièrement mis sur l'importance qu'il fallait accorder au renforcement des capacités des jeunes femmes à promouvoir l'égalité des sexes.

17. Le rôle de l'objectif de développement durable n°5 proposé au sujet de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles a été souligné, de même que la nécessité d'intégrer la dimension de l'égalité des sexes à tous les objectifs du développement durable. Certains participants ont posé le problème du financement des actions en faveur de l'égalité des sexes en vue d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable et, par là, la participation pleine et égale des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a été considérée comme jouant un rôle essentiel dans ce processus.